

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 août 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Ralph Mercier
Carole Bégin-Giroux	Patrick Paquet
Pierre Blouin	Guy Perrault
Francine Bouchard	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
André Demers	Gérald Poirier
Raymond Dion	Paul Shoiry
Michel Fecteau	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Alain Loubier	Jérôme Vaillancourt
Pierre Maheux	Conrad Verret
Gilles Marcotte	Steeve Verret
Jean-Marie Matte	

Sont également présents: Monsieur Alain Thériault, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Madame la conseillère Anne Guérette  
Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur  
Madame la conseillère Anne Létourneau

À 17 heures, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussières demande d'observer une minute de silence en mémoire des deux (2) militaires du 5e Régiment de combat et du 2e Bataillon du Royal 22e Régiment de Valcartier, Christian Bobbitt et Matthieu Allard, décédés en Afghanistan.

**CV-2009-0874 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 août 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues les 7, 8 et 9 juillet 2009**

De consentement des membres du conseil, il est demandé au greffier d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville, les avis de propositions concernant la signalisation ou la circulation routière sur différentes artères de la ville et relatifs aux sommaires DG2009-074, DG2009-075 et DG2009-077 rejetés à la majorité des membres du conseil de la ville lors de la séance tenue le 6 juillet 2009.

**CV-2009-0875 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues les 7, 8 et 9 juillet 2009**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues les 7, 8 et 9 juillet 2009, tel qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 juillet 2009**

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 juillet 2009.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 juin 2009.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
  - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de juin 2009;
  - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009 (Référence : AP2009-435).

## **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Stéphane Turcotte, d'une pétition des résidents du quartier Les Saules accompagnée de photos, relative à la fréquence de la collecte des ordures ménagères.

## **Avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Michel Fecteau dépose un avis de proposition relatif à la mise en oeuvre de la distribution de conteneurs à chargement de matières recyclables pour le secteur multirésidentiel d'immeubles à logements de trente (30) unités et plus.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte son siège à la présidence afin qu'il puisse exercer son droit de parole, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté préside la séance. Il est 19 h 23.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose les trois (3) avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif à l'adoption de modifications au *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2;
- avis de proposition relatif à la formation d'un comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2;

- avis de proposition relatif à la formation d'un comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 19 h 31.

**CV-2009-0876 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Lapointe, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Demande d'aide pour la réalisation des travaux urgents à l'église Saint-Malo de la Fabrique Sainte-Angèle-de-Saint-Malo - AT2009-161 (CT-AT2009-161) — (Ra-1488)**

---

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Attendu que le territoire de Saint-Sauveur abritait six (6) clochers depuis des décennies;

Attendu que trois (3) clochers sont « tombés » : ceux des églises Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame-de-Pitié et Saint-Joseph;

Attendu que l'église Notre-Dame-de-Grâce est présentement en démolition pour faire place à deux (2) coopératives d'habitation, l'Étala et la Baraque;

Attendu que les églises Notre-Dame-de-Pitié et Saint-Joseph sont fermées au culte et qu'elles seront vraisemblablement démolies également;

Attendu que l'église Sacré-Coeur-de-Jésus sera fermée au culte d'ici un an et sa paroisse, annexée à celle de Saint-Sauveur;

Attendu que les églises Sainte-Angèle-de-Saint-Malo et Saint-Sauveur sont respectivement classées C et B selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec et que nous devons les préserver;

Attendu que l'église Sainte-Angèle-de-Saint-Malo requiert des travaux urgents (fenestration et maçonnerie) évalués à l'origine à 100 000 \$ mais dont la plus basse soumission s'élève à 130 000 \$, incluant des frais professionnels de 8 000 \$;

Attendu que la subvention accordée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, les dons et les activités bénéfiques ne seront pas suffisants pour couvrir le coût des travaux;

Attendu l'importance de la préservation de notre patrimoine religieux, clairement démontrée dans la Politique du patrimoine de la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le Service des finances à verser, à la Fabrique Sainte-Angèle-de-Saint-Malo, la somme de 30 000 \$, payable sur réception de factures avant le 11 décembre 2009, à titre de contribution de la Ville de Québec aux travaux de restauration des fenêtres et de la maçonnerie de l'église Sainte-Angèle-de-Saint-Malo, pour permettre la réalisation des travaux urgents nécessaires à la préservation de ce patrimoine;

2° de faire part à la fabrique, dans la lettre annonçant l'octroi de la subvention, du désir de la Ville de Québec d'être informée de l'évolution de la situation en ce qui a trait à l'église Sacré-Coeur-de-Jésus.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0877 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Entretien du pont de Québec - DG2009-082 (Ra-1488)**

---

Attendu que le pont de Québec constitue un lien économique vital pour la Ville et la région de Québec;

Attendu que le pont de Québec est un des symboles les plus forts de l'identité de la Ville de Québec, qu'il est reconnu comme un lieu historique national par le gouvernement canadien et qu'il a été proclamé « Monument historique international du génie civil » par la Société canadienne du génie civil et l'« American Society of Civil Engineers »;

Attendu que le concepteur de la Tour Eiffel, structure de fer analogue à celle du pont de Québec, a déjà déclaré qu'un programme de peinture régulier devrait assurer la pérennité de son oeuvre et que la Tour Eiffel est repeinte aux huit (8) ans;

Attendu que le pont de Québec était propriété du gouvernement canadien jusqu'en 1993, date à laquelle il fut cédé au Canadien national;

Attendu que lors de cette cession, il fut convenu par protocole que le Canadien national s'engageait à financer un programme majeur d'entretien du pont afin de le remettre dans un état qui assure sa viabilité à long terme et l'y maintienne par la suite;

Attendu que le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le Canadien national signaient, en janvier 1997, une convention visant à financer un programme de restauration du pont de Québec;

Attendu que par cette convention, la durée des travaux devait être de dix (10) ans et se terminer en 2007 et qu'ils devaient débiter et être complétés avec célérité;

Attendu que les exigences environnementales et le mauvais état de la structure du pont ont entraîné des coûts additionnels au budget initial et qu'on n'a procédé que partiellement à la réfection du pont de Québec;

Attendu que durant cette période, le gouvernement du Canada a investi des centaines de millions de dollars dans la réfection des ponts reliant Montréal à la rive sud métropolitaine;

Attendu que le journal « Le Soleil » du 5 février 2009 rapporte que le Canadien national n'aurait pas effectué tous les travaux que ses propres ingénieurs et les experts-conseils avaient recommandés de réaliser sur le pont de Québec;

Attendu que tout retard dans l'entretien du pont de Québec entraîne une détérioration additionnelle et des hausses de coûts exponentielles;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Québec a adopté des

résolutions demandant au ministère des Transports du Canada, au ministère des Transports du Québec et au Canadien national de respecter leur engagement de procéder et de compléter rapidement la réfection complète du pont de Québec;

Attendu que le maire de Québec préside le Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec;

Attendu qu'il pleut sur Québec et le pont de Québec rouille;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de donner suite en partie à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers concernant l'entretien du pont de Québec afin que le maire de Québec, à titre de président de la Communauté métropolitaine de Québec, organisme identifié par la région pour assurer le suivi du dossier de l'entretien du pont de Québec, verra à communiquer avec le propriétaire du pont afin d'obtenir un nouvel échéancier des travaux et aussi voir, avec les gouvernements canadien et provincial, ce qui peut être fait pour obliger le propriétaire à faire les travaux qui avaient été convenus. Le maire communiquera aussi avec le principal actionnaire du pont, afin de l'informer de la problématique concernant l'entretien du pont.

Après discussion, monsieur le conseiller André Demers demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Pierre Blouin et André Demers.

En faveur : 30

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2009-0878** **Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400 - EN2009-059 (Ra-1488)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour évaluer l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine

Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, pour que la Ville de Québec se dote, dans les plus brefs délais, d'un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur son territoire, impliquant le recours à des ressources spécialisées dans les domaines concernés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0879 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Ajout d'un terrain de soccer synthétique dans le futur district électoral de Lac-Saint-Charles - Saint-Émile - LS2009-040 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, relativement à l'ajout d'un terrain de soccer synthétique dans le futur district électoral de Lac-Saint-Charles - Saint-Émile.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0880 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Marie France Trudel, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, à l'effet que les membres de la Commission consultative « Jeunes et Aînés » recommandent au conseil de la ville de réaliser, comme projet-pilote, une semaine municipale d'activités intergénérationnelles - LS2009-043 (Ra-1488)**

---

Attendu que la Commission consultative « Jeune et Aînés » analyse continuellement les conditions favorables à la création de véritables liens intergénérationnels dans la ville de Québec;

Attendu que les membres de la commission sont les représentants désignés des jeunes et des aînés de la ville de Québec;

Attendu que les membres de la commission ont participé à plusieurs rencontres de travail et ont discuté régulièrement sur les avantages d'un environnement intergénérationnel pour l'ensemble de la population;

Attendu que les discussions des membres de la commission ont permis de confirmer l'importance de mettre en place ces conditions favorables, rapidement et avec l'objectif premier de faciliter et d'améliorer la qualité de vie des citoyens jeunes et aînés;

Attendu que la commission a pour mandat de formuler des avis, au conseil de la ville, sur les orientations à suivre et les politiques à mettre en place en ce qui concerne le mieux-être des jeunes et des aînés de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de réaliser, dans le cadre de la Semaine de la municipalité 2010, une semaine municipale d'activités intergénérationnelles et de charger le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avec l'appui des arrondissements et du Service des communications, de l'organisation de ces activités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0881 Félicitations à madame Anne-Catherine Tanguay pour les résultats obtenus lors du Championnat canadien junior féminin Coupe Royale à Hampton au Nouveau-Brunswick**

---

Attendu que du 3 au 7 août 2009 se tenait le Championnat canadien junior féminin Coupe Royale à Hampton au Nouveau-Brunswick;

Attendu que madame Anne-Catherine Tanguay, étudiante au Programme de Sciences humaines (profil Commerce) au Collège Champlain St-Lawrence de Québec, a obtenu la 2<sup>e</sup> position avec des rondes de 72-68 (record de parcours) et de 75-76;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter madame Anne-Catherine Tanguay pour les résultats exceptionnels obtenus lors de ce championnat.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0882 Félicitations aux artisans de l'industrie et des événements touristiques de la ville et de la région de Québec, qui ont permis à la ville de Québec de se démarquer parmi les meilleures au monde**

---

Attendu que le prestigieux magazine de tourisme « Travel & Leisure » a dévoilé, en juillet dernier, sa liste des « World's Travel Awards »;

Attendu que ce sont les lecteurs voyageurs du magazine « Travel & Leisure » qui, selon différents critères, sont invités à évaluer les performances touristiques des villes;

Attendu que la ville de Québec s'est classée au 3<sup>e</sup> rang des meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord, après New York et San Francisco;

Attendu que ce nouveau palmarès hisse également la ville de Québec au 19<sup>e</sup> rang des meilleures destinations au monde, et ce, devant des villes comme Kyoto, Paris et Barcelone;

Attendu que l'an dernier, la ville de Québec se classait au 6<sup>e</sup> rang des villes nord-américaines dans le sondage annuel du magazine;

Attendu que la diversité et la qualité des grands événements présentés à l'occasion des célébrations entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec ont sûrement contribué à élever la ville de Québec dans le peloton de tête des destinations touristiques de choix;

Attendu que les lecteurs du magazine ont aussi reconnu la qualité de l'Auberge Saint-Antoine située dans le Vieux-Québec, en la classant au 3<sup>e</sup> rang des meilleurs hôtels de moins de cent (100) chambres en Amérique du Nord;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de saluer l'apport des artisans de l'industrie et des événements touristiques de la ville et de la région de Québec qui ont permis, encore une fois, à la ville de Québec de se démarquer parmi les meilleures au monde.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0883 Sympathie à la famille et aux proches de monsieur Jean-Marie Fissette, décédé le 12 août 2009**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'offrir nos vœux de sympathie à la famille et aux proches de monsieur Jean-Marie Fissette, décédé le 12 août 2009. Monsieur Fissette a occupé le poste de directeur du Greffe de la cour municipale jusqu'au 31 mars 2008 et depuis, était retraité de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0884 Sincères condoléances aux membres des familles du sapeur Matthieu Allard et du caporal Christian Bobbitt ainsi qu'aux membres du 5<sup>e</sup> Régiment de génie de combat et du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment des forces armées canadiennes**

---

Attendu que l'explosion d'une mine artisanale, le 1<sup>er</sup> août 2009 à l'ouest de Kandahar en Afghanistan, a causé la mort de deux (2) ingénieurs de combat du 5<sup>e</sup> Régiment de génie de combat, basé à la garnison de Valcartier, le sapeur Matthieu Allard, âgé de 21 ans et le caporal Christian Bobbitt, âgé de 23 ans;

Attendu le courage de ces deux (2) soldats en mission en Afghanistan avec les membres du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, qui ont donné leur vie pour leur pays;

Attendu que les membres du conseil de la ville ont tenu une minute de silence, lors de l'ouverture de leur séance du 17 août 2009, en hommage et à la mémoire de ces deux (2) soldats des Forces armées canadiennes de Valcartier décédés en Afghanistan;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'offrir nos condoléances aux membres des familles du sapeur Matthieu Allard et du caporal Christian Bobbitt ainsi qu'aux membres du 5<sup>e</sup> Régiment de génie de combat et du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment des Forces armées canadiennes.

Adoptée à l'unanimité

***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524***

---

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Deux (2) citoyens interviennent dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

**CV-2009-0885** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524 - AT2009-073 (Ra-1488)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548**

---

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une citoyenne intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

**CV-2009-0886 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548 - AT2009-122 (Ra-1483)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0887 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Utilisation du bois lors de la construction ou de la rénovation d'édifices - DG2009-086 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition

déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, concernant l'utilisation du bois lors de la construction ou de la rénovation d'édifices.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0888 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-088 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet que le conseil de la ville demande au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick dès la fin du printemps ou au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour effectuer ces travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0889 Conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et nomination d'un représentant de la Ville au sein du comité paritaire - EN2009-056 (Ra-1483)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° de nommer monsieur François Proulx, en remplacement de monsieur René Gélinas, comme représentant de la Ville au sein du comité paritaire, dont la formation est prévue audit protocole.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0890 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de bacs roulants de récupération neufs de 360 litres (VQ-41638) - AP2009-425 (CT-AP2009-425) — (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'adjuger, à « IPL inc. », le contrat pour la fourniture de bacs roulants de récupération neufs de 360 litres, pour les années 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41638 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 29 juin 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0891 Entente entre la Ville de Québec, le « Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale » et la « Corporation d'hébergement du Québec », relativement à l'aménagement et à l'entretien de la placette « Irma-Levasseur », à l'intersection du chemin de la Canardière et de l'entrée sud de l'îlot du CLSC et le « Centre d'hébergement de Limoilou » - AT2009-153 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec, le « Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale » et la « Corporation d'hébergement du Québec », relativement à l'aménagement et à l'entretien de la placette « Irma-Levasseur » située sur les lots 3 701 233, 3 701 238 et 4 070 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel et intitulé : « Entente placette Irma-Levasseur ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance.

**CV-2009-0892** **Protocole d'entente supplémentaire entre la Ville de Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et l'« Université Laval », concernant l'archéologie - AT2009-157 (CT-AT2009-157) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente supplémentaire à intervenir entre la Ville de Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et l'« Université Laval », concernant l'archéologie, le tout dans le cadre de la convention supplémentaire à l'entente de développement culturel 2005–2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente supplémentaire joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation adaptée à des services de professionnels en architecture, dans le cadre de projets à défis architecturaux élevés**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé d'approuver la grille de pondération et d'évaluation pour les mandats de services de professionnels en architecture, dans le cadre de projets à défis architecturaux élevés, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le retrait du dossier.

Monsieur le conseiller François Picard retire le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2009-0893** **Adjudication d'un contrat de services professionnels pour une assistance technique dans l'exploitation des données d'état des réseaux d'égout - AP2009-446 (CT-2182617) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adjuger, à « Aqua Data inc. », le contrat de services professionnels en vue d'une assistance technique dans l'exploitation des données d'état des réseaux d'égout, au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 janvier 2010, pour un montant de 135 000 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions de gré à gré et à sa soumission en date du 6 juillet 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0894 Avis de modification numéro 2 au contrat de fourniture et de livraison, en semi-vrac, de soude caustique - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (dossier 41035) - AP2009-453 (CT-2182676) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 56 889,00 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Brenntag Canada inc. » pour la fourniture et la livraison, en semi-vrac, de soude caustique, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des offres en vue des services d'agence de voyages, lors de déplacements hors Québec, pour les différents services et arrondissements de la Ville**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé d'approuver la grille de pondération et d'évaluation pour les contrats de services d'agence de voyages afin de répondre aux besoins des différents services et arrondissements de la Ville en matière de voyage, en ce qui a trait à la réservation et à l'émission des titres de transport ainsi qu'à la réservation de prestations terrestres lors de déplacements hors Québec, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le retrait du dossier.

Madame la conseillère Lisette Lepage retire le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2009-0895 Répertoire de fournisseurs - Service de réparation de véhicules intermédiaires de 3 000 kg à 8 000 kg - Période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2011 (VQ-41736) - AP2009-472 (CT-AP2009-472) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble de la ville de Québec, relativement aux services de réparation de véhicules intermédiaires de 3 000 kg à 8 000 kg, à la suite de la demande de soumissions publiques VQ-41736, au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser chacun des ateliers du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0896 Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels en vue de l'acquisition et de l'implantation d'une solution de gestion électronique de documents (GED) - AP2009-474 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver la grille de pondération et d'évaluation pour le contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de gestion électronique de documents (GED), jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0897 Adjudication d'un contrat pour les régimes d'assurance collective des employés, des retraités et des élus de la Ville de Québec (VQ-41538) - AP2009-475 (CT-AP2009-475) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adjuger, à « Desjardins Sécurité Financière », le contrat pour les régimes d'assurance collective des employés, des retraités et des élus de la

Ville de Québec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée maximale de cinq (5) années, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41538 et aux prix de sa soumission en date du 11 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0898 Adjudication d'un contrat relatif au réseau intégré de transmission de données sans fil pour les unités mobiles et la télémétrie (VQ-41804) - AP2009-478 (CT-AP2009-478) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Société TELUS Communications », le contrat relatif au réseau intégré de transmission de données sans fil pour les unités mobiles et la télémétrie, d'une durée de trente-six (36) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41804 et selon sa soumission en date du 31 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0899 Prolongement des rues Lapensée et Alfred ainsi que de l'avenue de Castillon - District des Laurentides (21) - Arrondissement Beauport - DE2009-101 (CT-DE2009-101) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « CSL-Loma inc. », qui implique le prolongement des rues Lapensée et Alfred ainsi que de l'avenue de Castillon, sur une longueur approximative de quatre-cent-quarante mètres linéaires (440 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « CSL-Loma inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « CSL-Loma inc. » à transmettre à la ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « CSL-Loma inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 11 140 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0900 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie des lots 3 664 835, 3 664 836 et 4 221 520 du cadastre du Québec - Échange de terrains avec soulte - Arrondissement Beauport - GI2009-106 (CT-GI2009-106) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie des lots 3 664 835, 3 664 836 et 4 221 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connues sous les numéros de lots 4 458 664 et 4 458 665 du susdit cadastre;
- 2° d'autoriser l'échange de terrains en vertu duquel « Domaine du Mousseigne inc. » cède, à la Ville, une partie du lot 3 744 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de deux-mille-neuf-cent-trois mètres carrés et un dixième (2 903,1 m<sup>2</sup>), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 430 273 du susdit cadastre, tel que montré au croquis « PLAN TERRAIN MOUSSEIGNE » joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° en contrepartie, conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, la Ville cède, à « Domaine du Mousseigne inc. », une partie des lots 3 664 835, 3 664 836 et 4 221 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de mille-trois-cent-quatre-vingt-huit mètres carrés et huit dixièmes (1 388,8 m<sup>2</sup>), soit deux (2) emplacements de vingt-quatre mètres et huit dixièmes (24,8 m) de largeur par vingt-huit mètres (28 m) de profondeur chacun, lesquelles seront ultérieurement connues sous les numéros de

lots 4 458 664 et 4 458 665 du susdit cadastre, tel que montré au croquis « PLAN TERRAIN VILLE » joint en annexe audit sommaire.

Cet échange est consenti en considération d'une soulte de 55 000 \$ à être versée par « Domaine du Mousseigne inc. », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'échange jointe en annexe au même sommaire;

- 4° d'autoriser le paiement du montant de la taxe de vente du Québec sur l'immeuble que la Ville reçoit en échange à même la soulte et dont la valeur, en contrepartie, est établie à 81 300 \$ et le versement du résiduel à la réserve générale « fins pour parcs et terrains de jeux ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0901 Modification de la résolution CV-2009-0774 - Fermeture d'une partie de la rue Pierre-Verret - Arrondissement Charlesbourg - GI2009-110 (Modifie CV-2009-0774) (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0774, adoptée par le conseil de la ville le 6 juillet 2009, en remplaçant, au troisième paragraphe, à la quatrième et cinquième lignes, les mots et chiffres « deux-cent-quatre-vingt-cinq mètres carrés (285 m<sup>2</sup>) » par les mots et chiffres « deux-cent-soixante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (269,5 m<sup>2</sup>) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0902 Vente de terrains au « Centre hospitalier universitaire de Québec » - Arrondissement La Cité - GI2009-112 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser la vente, au « Centre hospitalier universitaire de Québec », des lots 2 361 491, 2 361 492, 2 361 493, 2 361 494 et 2 361 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite portant les numéros civiques 1145 et 1163 rue de Saint-Vallier Est, pour un montant de 620 000 \$ excluant les taxes, le tout selon les conditions mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0903 Vente d'une partie du lot 1 314 515 du cadastre du Québec - Arrondissement La Cité - GI2009-114 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser la vente, à « Fonds d'assurance automobile du Québec », de tous les droits que la Ville détient à l'égard du lot 1 314 515 (partie commune) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ainsi que de lui consentir une servitude réelle et perpétuelle de non-construction sur une partie du lot 1 314 517 (partie privative) du susdit cadastre, de l'élévation 6,20 à l'élévation 7,00, contenant en superficie deux-cent-un mètres carrés et sept dixièmes (201,7 m<sup>2</sup>) et sur une autre partie du lot 1 314 517 (partie privative) du même cadastre, de l'élévation 7,00 à l'élévation 25,00 et contenant en superficie trois-cent-soixante mètres carrés et six dixièmes (360,6 m<sup>2</sup>), pour un montant de 292 068 \$ (taxes exonérées), tel que montré sur des feuillets préparés le 7 juillet 2009 par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8541 de ses minutes et joints en annexe au sommaire décisionnel.

Cette servitude est consentie en considération d'un montant approximatif de 112 460 \$ (taxes exonérées), qui sera ajusté à la hausse ou à la baisse au taux de 200 \$ le mètre carré selon la superficie exacte, laquelle sera établie lors de l'immatriculation de l'immeuble et en considération de frais administratifs de 650 \$ (taxes exonérées) déjà perçus, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0904 Modification du calendrier 2009 des séances du conseil de la ville - GA2009-010 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de modifier le calendrier des séances du conseil de la ville 2009, afin que la séance ordinaire prévue le 5 octobre 2009 se tienne le 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 17 heures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0905 Demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » - IN2009-037 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Réservoir d'eaux usées et conduites, Saint-Pascal/Maizerets, Limoilou », dans le cadre du programme « Fonds chantiers Canada - Québec ». Les travaux de remplacement de conduites sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon 5 ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan;
- 2° d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet 2.1 du programme « Fonds chantiers Canada-Québec » pour le projet « Réservoir d'eaux usées et conduites, Saint-Pascal/Maizerets, Limoilou »;
- 3° de payer la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0906 Autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » - IN2009-040 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Lien de l'axe Est-Ouest, entre le boulevard de la Colline et du boulevard Valcartier », dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure »;
- 2° d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » pour le projet « Lien de l'axe Est-Ouest, entre le boulevard de la Colline et du boulevard Valcartier »;
- 3° de payer la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0907 Adoption du « Cadre de référence pour la reconnaissance et le soutien des organismes à but non lucratif » - LS2009-038 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'adopter le « Cadre de référence pour la reconnaissance et le soutien des organismes à but non lucratif », joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° que les unités administratives concernées modifient leur politique actuelle ou adoptent une nouvelle politique, en conformité avec les éléments prévus au cadre de référence, au cours de l'année 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0908 Renouvellement de contrat intervenu entre la Ville de Québec et « 2549-9203 Québec inc. » (ARÉNA DES DEUX GLACES) - LS2009-042 (CT-2183169, CT-2183175, CT-2183554) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat intervenu entre la Ville de Québec et « 2549-9203 Québec inc. », en vue de la location d'heures de glace à l'ARÉNA DES DEUX GLACES, au cours de la période du 23 août 2009 au 3 avril 2010, pour un montant de 652 085,92 \$ incluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° d'autoriser un virement de fonds de 127 923,88 \$ incluant les taxes, de l'activité « 7160500 - Sports et loisirs » du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers l'activité « 7120100 - Opération des arénas » de l'arrondissement Laurentien.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0909** **Approbation du contrat liant la Ville de Québec et madame Pascale Simard (ID. 045619), directrice du Bureau de la retraite, pour une durée de trois (3) ans à compter du 14 septembre 2009 - RH2009-822 (CT-RH2009-822) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et madame Pascale Simard (ID. 045619), directrice du Bureau de la retraite, pour une durée de trois (3) ans à compter du 14 septembre 2009, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0910** **Retraite de monsieur Roger Robert (ID. 020110), employé cadre, le 1<sup>er</sup> août 2009 - RH2009-849 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la retraite de monsieur Roger Robert (ID. 020110), employé cadre, le 1<sup>er</sup> août 2009;
- 2° de féliciter et de remercier monsieur Robert, qui était directeur du Service des travaux publics des anciennes Villes de Giffard et de Beauport pour son excellent travail et son professionnalisme.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 18 août 2009.

**CV-2009-0911** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés (VQ-41626) - AP2009-413 (CT-AP2009-413) — (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à « Aon Conseil », du contrat de services professionnels

conseils en actuariat, dans le cadre du renouvellement des régimes de retraite des employés, pour la période débutant à la mi-août 2009 jusqu'à la signature des ententes avec les syndicats et les associations d'employés concernant les six (6) régimes de retraite de la Ville, selon les tarifs horaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41626 et à sa soumission en date du 18 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes;

- 2° l'autorisation pour le virement d'un montant de 60 000 \$ incluant les taxes, du poste contingent vers le Service des ressources humaines, selon la répartition suivante :
- contingent d'agglomération : 33 420 \$;
  - contingent de proximité : 26 580 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0912 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels conseils en actuariat - Conditions de travail de divers groupes d'employés (VQ-41625) - AP2009-414 (CT-AP2009-414) — (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à « Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. », du contrat de services professionnels conseils en actuariat, support conseil, durant la démarche de renouvellement des conditions de travail de divers groupes d'employés, pour la période débutant à la mi-août 2009 jusqu'à la conclusion d'ententes avec la Ville, selon les tarifs horaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41625 et à sa soumission en date du 16 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation pour le virement d'un montant de 60 000 \$ incluant les taxes, du poste contingent vers le Service des ressources humaines, selon la répartition suivante :
- contingent d'agglomération : 33 420 \$;
  - contingent de proximité : 26 580 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0913 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente patronale syndicale relative aux primes d'outils prévues à la convention collective des employés manuels de la Ville de Québec - RH2009-735 (CT-RH2009-735) — (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° l'autorisation pour les nouveaux montants de primes d'outils;
- 2° que le Service des ressources humaines convienne d'une entente avec le Syndicat des employés manuels, confirmant les nouveaux montants de primes d'outils ainsi que les dispositions afférentes à la convention collective;
- 3° qu'un montant annuel récurrent de 23 043 \$ soit prévu pour le versement des primes d'outils, selon le tableau joint en annexe 2 au sommaire décisionnel. L'estimation pour le versement récurrent des primes d'outils est de 23 043 \$;
- 4° l'autorisation pour le virement d'un montant de 23 043 \$ du poste contingent vers les postes appropriés, selon le document fourni par le Service des ressources humaines. La répartition des compétences d'agglomération et de proximité sera déterminée au moment du versement de la prime d'outils, prévu le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0914 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'opération de deux (2) écocentres, d'une durée de trente-six (36) mois - Arrondissements Sainte-Foy – Sillery et Beauport (VQ-41768) - AP2009-460 (CT-2181745, CT-2181746) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue de l'opération de deux (2) écocentres d'une durée de trente-six (36) mois, dans les arrondissements Sainte-Foy – Sillery et Beauport :

- Lot A : « Véolia ES Matières Résiduelles inc. », selon sa soumission en date du 16 juillet 2009;
- Lot B : « Gaudreau Environnement inc. », selon sa soumission en date du 17 juillet 2009,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41768 et selon les

prix unitaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0915** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2008-0361 concernant l'autorisation de soumettre, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention dans le cadre du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) » - IN2009-035 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2008-0361, adoptée le 8 juillet 2008 concernant l'autorisation de soumettre, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention dans le cadre du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) », en y précisant que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0916** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » - IN2009-038 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à la direction du Service de l'ingénierie, de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Chemin de la Grande-ligne - implantation d'un réseau d'égouts » ainsi que pour les phases 4 et 5 du projet « Assainissement des eaux usées », dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada - Québec (FCCQ) ». Les travaux de remplacement de conduites sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon 5 ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan;
- 2° l'autorisation pour la signature des protocoles d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatifs à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet 2.1 du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) », pour le projet « Chemin de la Grande-ligne - implantation d'un réseau d'égouts » ainsi que pour les phases 4 et 5 du

projet « Assainissement des eaux usées »;

- 3° l'autorisation de payer la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0917 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme Fonds de stimulation de l'infrastructure - IN2009-040 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à la direction du Service de l'ingénierie, de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Transfert de 50 000 m<sup>3</sup> », dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure »;
- 2° l'autorisation pour la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire », relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » pour le projet « Transfert de 50 000 m<sup>3</sup> »;
- 3° l'autorisation de payer la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0918 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts, R.A.V.Q. 359 - EN2009-033 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts*, R.A.V.Q. 359.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0919** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport et son amendement, R.A.V.Q. 463 - AT2009-041 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport et son amendement*, R.A.V.Q. 463.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0920** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 495 - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-187 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 495.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 495.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0921** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 496 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-060 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 496.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 496.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0922** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 497 - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-166 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 497.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 497.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0923** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 498 - AT2009-183 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 498.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0924** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 499 - AT2009-184 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 499.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0925** **Fourniture, par le conseil d'arrondissement Charlesbourg au conseil de la ville, des services relatifs à la gestion et à l'application du Règlement de l'agglomération sur les nuisances, R.A.V.Q. 122 et du Règlement sur les nuisances, R.V.Q. 1006 - A4DA2009-016 (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, les services de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement Charlesbourg pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 et ses amendements et les services des fonctionnaires suivants de l'arrondissement Charlesbourg désignés aux règlements pour l'application de ceux-ci, soit :

- les inspecteurs en gestion des matières résiduelles;

- les techniciens en environnement et salubrité;
- les techniciens en bâtiment;
- les premiers techniciens aux bâtiments;
- les techniciens en génie civil;
- les coordonnateurs des équipements;
- les contremaîtres à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire;
- les techniciens en circulation et transport;
- les contremaîtres à la Division des travaux publics;
- les agents de stationnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0926 Fourniture, par le conseil d'arrondissement Beauport au conseil de la ville, des services relatifs à la gestion et à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 - A5DA2009-013 (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, les services de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement Beauport pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements et les services des fonctionnaires suivants de l'arrondissement Beauport désignés aux règlements pour l'application de ceux-ci, soit :

- les inspecteurs en gestion des matières résiduelles;
- les techniciens en environnement et salubrité;
- les techniciens en bâtiment;
- les premiers techniciens aux bâtiments;
- les techniciens en génie civil;
- les coordonnateurs des équipements;
- les techniciens en circulation et transport;
- les contremaîtres à la Division des travaux publics;
- les agents de stationnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0927 Fourniture, par le conseil d'arrondissement Laurentien au conseil de la ville, des services relatifs à la gestion et à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 - A8DA2009-013 (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 31 décembre 2009, les services de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement Laurentien pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 et ses

amendements et les services des fonctionnaires suivants de l'arrondissement Laurentien désignés aux règlements pour l'application de ceux-ci, soit :

- les inspecteurs à l'enlèvement des ordures;
- les techniciens en environnement et salubrité;
- les techniciens en bâtiment;
- les premiers techniciens aux bâtiments;
- les techniciens en génie civil;
- les coordonnateurs des équipements;
- les contremaîtres à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire;
- les techniciens en circulation et transport;
- les contremaîtres à la Division des travaux publics;
- les agents de stationnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à la séance.

**CV-2009-0928 Fourniture, par le conseil d'arrondissement Laurentien au conseil de la ville, des services relatifs à la gestion et à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 - A8DA2009-014 (Ra-1487)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'accepter les services du premier technicien en environnement et salubrité de l'arrondissement Laurentien pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements, en plus des fonctionnaires de l'arrondissement Laurentien désignés au sommaire décisionnel A8DA2009-013.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0929 Fourniture, par le conseil d'arrondissement Les Rivières au conseil de la ville, des services relatifs à la gestion et à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 - A2DA2009-007 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, les services de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement Les Rivières pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 et ses amendements et les services des fonctionnaires suivants de l'arrondissement Les Rivières désignés aux règlements pour l'application de ceux-ci, soit :

- les inspecteurs à l'enlèvement des ordures;
- les techniciens en environnement et salubrité;
- les techniciens en bâtiment;
- les techniciens-surveillants;
- les coordonnateurs des équipements;
- les techniciens en circulation et transport;
- les contremaîtres à la Division de travaux publics.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0930 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'« Externat Saint-Jean-Eudes », relativement à l'utilisation des gymnases et des terrains synthétiques, propriété de l'« Externat Saint-Jean-Eudes » - A4LS2009-046 (CT-A4LS2009-046) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Externat Saint-Jean-Eudes », relativement à l'utilisation des gymnases et des terrains synthétiques de football-soccer de l'« Externat Saint-Jean-Eudes », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0931 Virement de fonds - Traitement documentaire des collections scolaires - A8DA2009-018 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'autoriser le virement de fonds identifié à la fiche de virement jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour le traitement documentaire des collections scolaires des écoles « Les Primevères » et « L'Odyssée » par le Service de la culture.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0932 Appropriation d'un montant de 25 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien, afin de permettre de compléter les aires de jeux au parc Les Primevères - District électoral de Champigny - A8LS2009-039 (CT-A8LS2009-039) — (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 25 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien, afin de permettre de compléter les aires de jeux au parc Les Primevères, situé dans le district électoral de Champigny.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0933 Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou, R.V.Q. 1343 - AT2009-180 (Ra-1488)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0934 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation de l'entente entre la Ville et l'Externat Saint-Jean-Eudes concernant le versement d'une contribution financière de 14 107 000 \$ par la Ville dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique municipal ainsi que sur les dépenses accessoires y afférentes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1526 - GI2009-108 (Ra-1488)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 14 107 000 \$ pour le versement par la ville d'une contribution financière du même montant, toutes taxes nettes applicables incluses, à l'Externat Saint-Jean-Eudes pour la réalisation de l'entente concernant le versement d'une contribution financière de 14 107 000 \$ par la ville dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique municipal.

Ce règlement autorise également une dépense de 693 000 \$ pour l'octroi de contrats de services professionnels ainsi que l'acquisition de biens, d'équipements spécialisés, d'oeuvres d'art et l'implantation des technologies de l'information liés au projet de construction du centre aquatique municipal.

Ce règlement décrète un emprunt de 14 800 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-0935 Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« Externat Saint-Jean-Eudes » concernant le versement d'une contribution financière, par la Ville, dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique municipal - Autres autorisations - GI2009-108 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Externat Saint-Jean-Eudes » quant au versement d'une contribution financière de 14 107 000 \$, dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique municipal, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1526 et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la Division des affaires immobilières du Service de la gestion des immeubles à poser tout geste utile relatif à la cession d'une ou de plusieurs fractions d'un immeuble qui fera partie d'une partie d'une copropriété divise, connue sous le nom de « Copropriété du centre Saint-Jean-Eudes » et tous les droits et quotes-parts indivises affairant à cette ou ces parties privatives dans les parties communes;
- 3° d'autoriser la Division des affaires immobilières du Service de la gestion des immeubles à faire l'acquisition de la servitude requise pour fins de stationnement et tout autre document nécessaire à l'établissement de la copropriété;
- 4° d'autoriser la signature du résumé préliminaire de la déclaration de copropriété conjointement avec l'« Externat Saint-Jean-Eudes », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au résumé préliminaire joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'acquérir, à titre gratuit et pour fins de rue, le lot 1 614 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Ces décisions sont conditionnelles à leur acceptation par le conseil d'administration de l'« Externat Saint-Jean-Eudes ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0936 Appropriation d'un montant de 1 480 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-108 (Ra-1488)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'approprier un montant de 1 480 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1526. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0937 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de terrains en bordure de la côte de Sillery à des fins municipales ainsi que sur des études complémentaires nécessaires à leur mise en valeur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1536 - AT2009-085 (Ra-1488)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales, des terrains situés en bordure de la côte de Sillery nécessaires à son réaménagement ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels relatifs à la réalisation des études complémentaires nécessaires à leur mise en valeur.

Ce règlement prévoit une dépense de 875 000 \$ pour l'acquisition de terrains et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0938 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble avec bâtiment dessus construit constitué du lot numéro 2 148 706 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1561 - GI2009-111 (Ra-1488)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de gré à gré, à des fins municipales, d'un immeuble avec bâtiment dessus construit, circonstances et dépendances, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 148 706 du cadastre du Québec, propriété de 2549-9203 Québec inc. et sis au 1515, rue de l'Innovation dans l'arrondissement Laurentien.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 250 000 \$ pour l'acquisition de

l'immeuble ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

### **Acquisition du lot 2 148 706 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé d'autoriser, conditionnellement à l'adoption et à la mise en vigueur du Règlement R.V.Q. 1561, l'acquisition, de « 2549-9203 Québec inc. », du lot 2 148 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1515, rue de l'Innovation, pour un montant de 9 500 000 \$ excluant les taxes, le tout selon les conditions mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Après discussion, monsieur le conseiller André Letendre demande le retrait du dossier.

Monsieur le conseiller François Picard retire le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

### **AM-2009-0939 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection de la rue Beaucage et de l'avenue Rousseau dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1562 - AT2009-147 (Ra-1488)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'une place publique à l'angle de la rue Beaucage et de l'avenue Rousseau dans l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

### **AM-2009-0940 *Avis de motion relatif au Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1563 - AT2009-185 (Ra-1488)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement prévoyant qu'un résident ou un travailleur d'une zone décrite à un plan joint à celui-ci peut obtenir la délivrance d'un permis afin de stationner

son véhicule sur une voie de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville pour une période de temps supérieure à celle prescrite ou à une autre période que celle autorisée lorsque la signalisation le permet.

Ce règlement fixe les conditions de délivrance d'un permis de stationnement sur rue pour les catégories « résident » et « travailleur » et établit les règles d'utilisation de celui-ci.

Ce règlement prévoit qu'un permis de la catégorie « résident » délivré est valide pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante et qu'un permis de la catégorie « travailleur » est émis pour une période minimale d'un mois.

Ce règlement crée les zones d'application A3-1 et T-2.

Enfin, ce règlement prévoit des infractions relatives à la contravention à certaines de ses dispositions et fixe le montant des amendes y afférentes.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0941 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1564 - AT2009-186 (Ra-1488)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer la tarification applicable pour la délivrance d'un permis de stationnement sur rue résident ou travailleur en vertu du *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville*.

Ce règlement prévoit les cas où le permis de stationnement sur rue peut être délivré sans frais ainsi que les situations qui peuvent entraîner la révocation de celui-ci.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0942 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un plan directeur d'aménagement ainsi que sur des travaux d'aménagement du parc linéaire de la rivière des Roches dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1566 - A4LS2009-053 (Ra-1488)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc linéaire de la rivière des Roches dans l'arrondissement Charlesbourg ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du parc linéaire susmentionné.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux et l'octroi

des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Deuxième prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 09, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh